

***COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES***

***COMPTE RENDU***

***RÉUNION ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021***

***SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES***

----------------------

**La réunion du Conseil municipal se déroulera dans la salle des fêtes de Molinges et à huis clos - déclaration en Préfecture le 15 mai 2020 –**

***PRESENTS*** : BARONI JJ - EYSSAUTIER C. - MORA C. - DUIVON M. - BOURGEAT G. - CORNU D - CHAPOTOT PH - DELACROIX JL - VIALARD E.

Mmes BERLUCCHI A. - PORCHEREL M - MEYNIER CL - LAHU N - BEGUET V - ROUSSIER S

**Excusés** : Mmes GUYENOT J - LEBOSSÉ S - BESSE M

**Pouvoirs** de Mme GUYENOT J à M. DEMARCHI JF – de Mme LEBOSSÉ à Mme BEGUET – Mme BESSE M à M. DEMARCHI JF

**Secrétaire de séance** : Monique PORCHEREL

La convocation pour la séance 10 mai 2021 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 4 mai 2021.

Monsieur le Maire annonce que la réunion est à huis clos.

Le Maire fait l’appel des membres du conseil.

Absents : Mmes GUYENOT J - LEBOSSÉ S - BESSE M.

Et annonce les pouvoirs

**POUVOIRS**

Mme GUYENOT J à M. DEMARCHI JF – de Mme LEBOSSÉ à Mme BEGUET – Mmes BESSE M à M. DEMARCHI JF

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, Madame Monique PORCHEREL est candidate. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s’ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 1er Mars 2021 et s’ils ont des remarques à faire.

Mr Chapotot Philippe souhaite apporter deux modifications

* Date de la réunion de la commission électorale n’a pas été fixée.

Le Maire lui répond que nous allons la fixer rapidement

* Le deuxième point concerne l’éclairage public et son extinction, il avait demandé à ce que la population soit consultée

Le Maire lui fait part de son doute et lui demande s’il n’y a pas confusion avec la réunion de travail sur l’éclairage public ou effectivement, il avait parlé d’une consultation de la population.

La secrétaire n’a pas de trace dans les notes qui ont servies à la rédaction du compte rendu.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs, vote le compte-rendu de la réunion du 6 avril 2021.

Mr Vialard Éric, conseiller municipal, intervient en disant ouvertement qu’il ne se souvenait pas de cette demande en conseil municipal.

A ce moment, Mr Chapotot Philippe se retourne vers lui et il s’en suit plusieurs échanges plus ou moins injurieux….

Le Maire intervient en appelant au calme et en demandant d’arrêter.

Mr Chapotot Philippe continue à s’emporter de manière violente, sans se maitriser.

Mr Vialard Éric quitte la séance, et Mr Chapotot Philippe semble vouloir le suivre, des conseillers interviennent pour l’en empêcher.

Mr le Maire hurle et appel au calme, il rappelle qu’en trente ans de mandat, il n’a jamais vu ça, cette altercation est inadmissible, la violence et les insultes sont intolérables dans un conseil municipal.

Le maire reprend l’ordre du jour

**1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

* **Vente Maison CHAPOTOT** au profit de M. et Mme GRATTEPANCHE Kévin

Monsieur CHAPOTOT Philippe quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs, décide de ne pas faire son droit de préemption urbain sur ce bien.

* **Vente Maison VALETTE** au profit de M. SERTILANGE Allan et Mme GRANDCLEMENT Manon

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ce bien

* **Vente terrain BOURGEOIS** au profit de M. GUELPA

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ce bien.

* **Vente terrains Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude** au profit d’un pool de 3 crédits bailleur (Crédit Mutuel Réal Estate Lease– Finamur – BPCE Lease Immo) et remettre à Crédit-bail au Groupe JBT

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces biens.

**2 – ELECTIONS 2021 – SCRUTINS DES 20 et 27 JUIN 2021**

Suite aux différentes circulaires préfectorales reçues en Mairie, des instructions sont à prendre en compte

* Les personnes tenant les bureaux de vote devront, soit être vaccinées, soit avoir fait un test PCR 48h avant chaque scrutin. Un justificatif sera demandé.
* Les 2 scrutins se feront dans la même pièce avec un circuit à mettre en place
* Respect des gestes barrières
* 5 personnes en permanence pour la tenue des bureaux de vote
* Limiter les votants à entrer dans la salle

**3 – NOTIFICATIONS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 21 avril 2021, le Préfet nous a notifié l’attribution de subventions

DETR à hauteur de 35 % pour le dossier « Assainissement en ZI Chambouille » soit 27 508.54 €

DETR à hauteur de 30 % pour le dossier « Assainissement – Eaux pluviales Impasse du Perron et Chemin des Rus » soit 14 760.23 €

Contrat développement des Energie pour le dossier « Chaufferie à Chassal » soir 3 380.00 €

(DETR – Dotation d’équipement des Territoires Ruraux)

**4 – OPERATION FACADES**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d’accompagner les personnes qui désirent restaurer les façades de leurs maisons.

Cette opération permettra à plusieurs administrés de rénover les façades et d’embellir le village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs, décide :

* De mettre en place cette opération « Rénovation des Façades » sur les maisons en limite du domaine public hors lotissement – hors murs d’enceinte – sur tout le territoire de la commune.
* D’appliquer une participation communale à hauteur de **15.00 €/m2 ouvertures non déduites**

**5 – POINT SUR LES TRAVAUX**

Ecole → les travaux sont pratiquement terminés – Il restera le nettoyage – la remise en état de la pelouse. Voir ce que l’on fait pour les arbres – à couper ou à tailler plus souvent – Problème de panne récurrente sur la chaudière – Beaucoup trop de livraison de bois-pellets depuis la mise en service -

Monsieur le Maire adressera une recommandée à la Société.

Réseaux « Le Pavillon » → Il apparaît que ce sont les eaux de ruissèlement qui génère un afflux d’eau dans la STEP.

Philippe CHAPOTOT → En 2000, Bernard VUILLEMOT et moi-même avons présenté un projet d’un hôtel-restaurant de plein pied sur la ZI Chambouille au même endroit que le projet AMARO. A cette période, on nous avait dit qu’il fallait dépolluer le site et mettre des piliers en béton pour soutenir la construction. Et là maintenant, on accorde un permis pour un hôtel à étage – Pourquoi ? – Qu’est-ce-qui a été fait ? et sans rien faire sur le site. On ne sait pas grand-chose.

Monsieur le Maire fait part du démarrage des travaux de l’hôtel-restaurant.

Jean-François DEMARCHI → Suite à un projet présenté par Bernard VUILLEMOT, un plan d’ensemble lui avait été proposé, auquel il n’a pas donné suite

Concernant l’hôtel, tout a été vérifié par un Bureau d’Etudes et le permis a pu être validé

Plusieurs sondages ont été effectués → aucun risque pour le porteur de projet

Toutes les garanties ont été apportées et visées pour le permis de construire.

L’évolution du projet sera traitée par la Communauté de Communes, et par la commune.

Jean-Jacques BARONI → Le chantier va se réaliser avec un radié – pas de problème. C’est une technique éprouvée.

**6 - POINT COVID**

Il faut envisager l’ouverture des salles pour les Associations avec le respect des gestes barrières mais peut-être pas avant septembre.

La vente des fleurs pour la fête des mères a été autorisée toujours avec le respect des gestes barrières

Circulation du virus dans le département → taux d’incidence est de 147 **-** Ce taux correspond au nombre de tests virologiques positifs pour 100 000 habitants sur une semaine glissante. On constate une baisse – La prudence reste de mise en respectant les gestes barrières.

**7 - EPICERIE SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération en date du 10 mai 2019 concernant l’adhésion de la commune nouvelle à l’Epicerie Sociale de Saint-Claude.

L’épicerie sociale s’engage à mettre à la disposition de la Commune, les denrées alimentaires dont elle dispose, au profit des personnes en difficultés habitant le territoire de la Commune.

La commune s’engage à verser à l’épicerie sociale au début de chaque année civile, une somme calculée au prorata du nombres d’habitants.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs :

* Accepte les termes de la convention d’utilisation à l’Epicerie Sociale
* Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**8 - MANIFESTATION ORGANISEE PAR JURA SUD FOOTBALL**

Le club Jura Sud nous a fait une demande d’autorisation pour l’organisation du tournoi traditionnel « Jura Sud’Cup » les 12 et 3 juin 2021.

Ce tournoi, en extérieur, devrait accueillir environ 1000 personnes par jour – un pôle buvette et restauration serait mis en place.

Monsieur le Maire souhaite que ce dossier soit présenté aux services de la Préfecture qui donnera un avis.

**9 – POINT SUR LE SITE DE LA COMMUNE**

70 % des contenus ont été transféré à PUBLIGO qui doit les mettre en page.

Une formation de 3 personnes de la commission a eu lieu afin de pouvoir alimenter le site.

Il reste quelques photos, un article sur la médiathèque à récupérer.

**QUESTIONS DIVERSES**

Sylvie ROUSSIER → Je fais remonter l’information – des personnes se sont plaintes de travaux un dimanche à Fontaine Benoît – Monsieur BOURGEAT était intervenu pour signaler les horaires à respecter.

Mr Chapotot Philippe intervient violement, sans avoir demander la parole, se lève, lui aussi aurait été appelé et commence à nouveau à porter des accusations contre le Maire, « c‘est toujours la même chose, ils ont tous les droits, on ne leur dit jamais rien », hurle-t-il sans raison, stigmatisant une famille résidant à Molinges. Et il continue en faisant part de jet de pierres dans le cimetière contre les gendarmes, laissant supposer que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont en cause …

Le Maire intervient pour le faire taire et arrête les débats, il clôt la séance du conseil municipal. Il est approximativement 21h15.

Il raccompagne M. CHAPOTOT, qui continue à interpeller certains conseillers « J’en ai marre de cette bande d’hypocrites et de faux-culs » …

Prochain conseil municipal - LUNDI 7 JUIN 2021 A 19 H 00